

Le Relais

numéro 72 - nov. 2016



Institut d'Histoire
Sociale CGT-FAPT
Siège social :
263, rue de Paris
Case 545 -
93515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00
Fax 01 48 59 25 22



Brefs rappels historiques Page 2

Le billet : une nouvelle formule pour plus de lecteurs Page 3

L'auxiliarat aux PTT : une vieille histoire ! Page 4

Un combat internationaliste :

La CGT et les réfugiés espagnols - 1936 - années 1960
Page 6

Dossier : A la 6^e conférence des femmes salariées
Les questions qui font bouger ! Page 7

La polémique sur la hiérarchie

ou comment éviter le piège de la division Page 11

Les soirées de l'été : Page 15

Les 80 ans des grèves de 1936 :

« Des occupations d'usines aux accords de Matignon... ».

Georges Séguy :

son parcours militant fait-il peur ? Page 16

Livres

Antoine et Isabelle

Histoire de la Fédération CGT

des PTT 1945-1981 Page 16

Rappels historiques

par Joël Ragonneau

1946 : Le Statut Général des fonctionnaires¹, élaboré en 4 mois, alors que depuis un demi siècle aucun gouvernement n'avait été en mesure d'effectuer ce travail, fut une des grandes conquêtes démocratiques de la Libération. Il donnait une définition du fonctionnaire en précisant clairement son champ d'application. Il prévoyait une organisation des carrières sur la base d'une classification en 4 catégories A, B, C, D des corps et grades de la fonction publique. Il substituait à l'arbitraire et au favoritisme des règles et des garanties en matière de recrutement, de notation, d'avancement et de promotion, de discipline, de congés et de mutation. Il proclamait l'égalité des sexes. Il reconnaissait le droit syndical et assurait la liberté d'opinion et d'expression des fonctionnaires. Il organisait la participation des syndicats de fonctionnaires à la gestion du personnel et aux questions d'organisation par le moyen des commissions administratives et des comités techniques paritaires. Enfin, il fixait la structure des rémunérations qui précisait dans son article 32 que le traitement de début ne devrait pas être inférieur à 120 % du minimum vital. Le fonctionnaire était ainsi considéré comme un homme et non comme un rouage impersonnel de la machine administrative.

¹ In le *numéro special du Militant daté du 19 octobre 1976*

1956 : En pleine guerre d'Algérie² : combats et souffrances pour le peuple algérien, luttes pour le peuple français. La guerre, commencée en 1954, s'intensifie. Les effectifs de l'armée française sont portés à 250 000 hommes. Les premiers condamnés à mort musulmans sont exécutés, la torture se généralise et de nombreux camps de concentration sont installés. Ben Bella et plusieurs dirigeants de la révolution algérienne sont capturés et emprisonnés avec la complicité des services secrets français. Parallèlement, les pays arabes apportent leur aide aux combattants algériens et les pays socialistes leur appui diplomatique. Pendant cette période, la CGT, seule organisation syndicale ayant eu la lucidité et le courage de s'opposer à la bourgeoisie sur la question coloniale, n'a eu de cesse de lutter pour une paix négociée. Les débrayages se multiplient et des milliers de travailleurs y participent. Mais il faudra attendre 1962 pour qu'un cessez le feu entre en application.

² In le *CR de la soirée débat du 7 février 2001 intitulé «Charonne 8 février 1962»*

1966 : L'économie nationale, désormais largement ouverte aux marchés, est à un tournant.

Un premier semestre de luttes a permis de mieux juger le caractère antisocial de la politique gaulliste commandée par les options du 5^e plan¹.

Les diverses commissions et procédures engagées par le gouvernement n'ont pas fait illusion et le monologue substitué au dialogue n'a fait qu'accentuer le caractère autoritaire du régime.

La collusion gouvernement-patronat, loin de se démentir s'est renforcée et chacun prend conscience qu'il va falloir élever le niveau des luttes pour faire sauter le verrou.

Les services des PTT en pleine expansion sont pleinement concernés par les orientations du 5^e plan.

La Fédération CGT des PTT estime que tous les bénéfices réalisés vont dans les caisses des trusts, fournisseurs de l'administration, et que le budget des PTT consacre un effort beaucoup plus important aux investissements qu'aux revendications des personnels.

En région parisienne, la décentralisation syndicale se met en place avec la création des syndicats départementaux².

Au niveau international, les Etats-Unis sèment les ruines et la mort au sud et nord Vietnam. Des milliers de tonnes de bombes sont déversées chaque jour par l'aviation US sur les populations et les engins de destruction les plus effroyables sont expérimentés.

¹ In le 2^e tome de la *Fédération CGT des PTT 1945-1981, ouvrage collectif rédigé sous la direction de Serge Lotlier. Ed. Le Temps des Cerises, 2011*

² In le *Relais n°32*.

1976 : Un véritable plan d'agression contre les conditions de vie des salariés est rendu public le 22 septembre. Signé par Raymond Barre (surnommé meilleur économiste de France), il est présenté comme le moyen de lutter contre l'inflation et le chômage.

Pour y arriver, frein sur la hausse des salaires, gel des prix à la consommation et augmentation de l'impôt sur le revenu.

Résultat : le 7 octobre, 7 millions de grévistes dont 200.000 aux PTT. Malgré un 2^e plan en 1977, Raymond Barre ne réussira à juguler ni l'inflation ni le chômage.¹

¹ In le 2^e tome de la *Fédération CGT des PTT 1945-1981, ouvrage collectif rédigé sous la direction de Serge Lotlier. Ed. Le Temps des Cerises, 2011*



Une nouvelle formule pour plus de lecteurs

Vous avez été nombreux à répondre au questionnaire sur l'IHS et sa publication trimestrielle. Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au *Relais*. Nous vous présentons aujourd'hui sa nouvelle formule, travaillée à partir des nombreuses propositions que vous nous avez faites.

Il est à la fois le même et différent. Le même, car la détermination de l'IHS persiste à rechercher dans l'histoire ce qui peut être utile au présent et à poursuivre cet engagement de près de 17 ans. Différent, car c'est dans sa nature de chercher toujours à mieux être dans le mouvement de son époque et à s'ouvrir aux jeunes générations de syndiqués et de militants qui forcément appréhendent l'histoire avec une approche liée au présent. L'ancienne maquette datait de sa première parution, c'est-à-dire février 1999. Il était donc temps de lui donner un coup de jeune.

C'est avant tout la forme qui évolue, avec une nouvelle identité visuelle et une maquette plus aérée aux couleurs « fraîches et légères » avec des rubriques mieux définies et la création d'une page de brèves pour des rappels historiques courts et utiles.

La ligne éditoriale demeure, avec le même objectif, celui :

- de vous fournir, en puisant dans les faits historiques du passé, des clés utiles pour construire le rapport de forces d'aujourd'hui et de demain.
- de questionner les certitudes d'hier pour en découvrir leurs cheminements et trouver des réponses qui ne sont peut-être pas celles d'hier mais plus riches pour la réflexion maintenant.
- de sortir des faits de l'ombre, involontairement ou volontairement passés sous silence.
- de confronter les témoignages et l'analyse des documents.
- de pointer ce que la CGT a apporté, mais aussi ses erreurs pour ne pas les renouveler et trouver des réponses nouvelles. On sait que l'histoire est toujours à compléter

Nous espérons ainsi répondre à vos attentes et conquérir de nouveaux lecteurs, car « *c'est dans les périodes de doutes, de bouleversements que nous éprouvons le plus, le besoin de cultiver nos racines, de nous ressourcer, d'entretenir notre mémoire, notre identité* ».

Danièle Ledoux

Le Relais

17^e année de parution - Trimestriel - 4€

Directeur de la publication :
Danièle Ledoux

Rédaction administration :
263, rue de Paris, case 545 -
93515 Montreuil Cedex

4^e trimestre 2016.

Dépôt légal à parution
CPPAD N° 0912 G81018



Conception, mise en page
et impression :

Chevillon Imprimeur, 89100 Sens

1. Intervention d'Alain Gautheron à l'AG de l'IHS nov 1998

L'auxiliarat aux PTT : une vieille histoire !

La précarité et l'insécurité, cette obsession d'un libéralisme débridé, sont plus que jamais d'actualité. Sous couvert de modernité, le projet de loi El Khomri/Macron 2, pour « libérer » le travail, sonne comme un vieil outil usé. Dans les PTT, le recours à une « employabilité » la plus élastique possible remonte à loin. Déjà en 1925, environ 25 000 auxiliaires étaient employés aux PTT, dont de nombreuses femmes.

Au lendemain de la Libération

La Fédération Postale CGT sera le fer de lance de l'action pour la « suppression de l'auxiliarat sans exception, ni réserve ». Ce mot d'ordre rassembleur dans les années 1947 à 1950, en dépit des ravages de la division syndicale, permet le développement de l'action syndicale sur un sujet qui est au cœur de la politique de l'emploi. Il va déboucher sur la loi du 3 avril 1950 et rester dans l'histoire comme la 1^{re} loi de titularisation et de réforme de l'auxiliarat dans la fonction publique. Au-delà des insuffisances, cette loi va permettre à des milliers d'auxiliaires d'en bénéficier. Cependant, les effets positifs vont mettre du temps à se faire sentir. La lenteur des décrets et décisions, d'application respectifs à chaque ministère, les divergences syndicales font que la loi ne produira pas tous ses bénéfices pour le nombre de titularisations. Et parallèlement cela permettra la création de nouveaux emplois d'auxiliaires. A la fin des années 1960, avec l'arrivée du libéralisme pompidolien, la menace contre le service public des PTT, notamment aux télécommunications va de pair avec les attaques contre les

garanties statutaires des fonctionnaires. Concernant l'emploi, le recours accru à l'utilisation des auxiliaires (ils sont plus de 80 000), constitue une variable d'ajustement idéale pour compenser l'absence d'emplois budgétaires, enclencher le processus de déréglementation et de privatisation. Ce type d'emploi, éphémère par nature, peut donc croître ou décroître au bon vouloir de l'Administration. Il a aussi « l'avantage » d'influer pour restreindre les garanties statutaires du personnel fonctionnaire, notamment en matière d'avancement, de mutation, de recrutement ...

Enfin, l'auxiliarat sert également à mettre en concurrence les personnels. Une arme de division que le gouvernement et l'Administration s'emploient à utiliser, relayée parfois aussi par Force Ouvrière. En additionnant ces données, la fédération a pu calculer qu'en 10, ans de 1958 à 1968, les recettes ont été multipliées par 3,8, les bénéfices par 15,16, les dépenses de personnel à effectifs constants par 1,8. Une politique donc qui n'a pas bénéficié au personnel mais au contraire a aggravé sa situation. De plus on constate que le recru-



Le militant n°6 juin 1973

Bulletin d'adhésion 2017 à l'IHS-CGT-Fapt

Merci d'écrire en lettres capitales

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal :Localité :

E-mail :

- 1. adhère à l'IHS-CGT-Fapt, au prix de : 5 euros (minimum).
- 1. souscrit un abonnement d'un an à la revue *Le Relais* (4 numéros par an), afin d'être régulièrement informé(e) de l'activité et des initiatives de l'IHS, au prix de 15 euros.

Je règle :

5 euros pour l'adhésion à l'IHS 15 euros pour l'abonnement au Relais soit au total : 20 euros

Date : Signature :

Chèque à établir à l'ordre de : IHS-CGT-Fapt CCP 20 625 80 R PARIS
A renvoyer à IHS CGT Fapt - 263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex



Un combat internationaliste : La CGT et les réfugiés espagnols - 1936 - années 1960.



Ce sujet, choisi par l'IHS CGT, était au centre de la demi-journée d'étude organisée dans cette édition 2016, axée sur le thème PARTIR. Une introduction générale portant sur CGT et Immigration, présentée par David CHAURAND, Directeur de l'IHS a rappelé et précisé le travail de l'Institut : chercher à comprendre les mécanismes idéologiques et politiques qui sèment la division au sein de la classe ouvrière. La CGT combat la montée des idées de haine et de division, favorisée par la crise. A cette lutte opiniâtre, l'IHS apporte sa part : celle de l'histoire.

Dans notre pays, la première vague de migrations se produit entre 1870 et 1880 et est essentiellement européenne et frontalière ; la seconde, principalement polonaise, italienne, espagnole, a lieu au lendemain de la guerre 1914-1918 et s'étendra jusqu'à 1930; la troisième, Péninsule Ibérique et Maghreb, s'étend des années 1950 à 1970.

Très vite, le Patronat est le grand ordonnateur. Il recrute directement comme dans les Houillères ou les Soyeux Lyonnais, puis il crée en 1924 la Société Générale de l'Immigration, et toujours il cherche à imposer au pouvoir politique lois et réglementations, instaurant de fait une frontière entre nationaux et étrangers.

En 1945, le Patronat sabote l'Office National de l'immigration mis en place par Ambroise CROIZAT, à l'origine d'une nouvelle législation et de nouvelles procédures associant les syndicaux. L'immigration a toujours été choisie en ce sens que patronat et pouvoir politique font toujours appel à l'étranger lorsque le besoin de bras se fait sentir, et quand les crises successives du système capitaliste interviennent, il y a action des mêmes pour fermer, limiter, faciliter les retours.

Pour la CGT et ses organisations, l'immigration et les problèmes qu'elle soulève, constitue le terrain de mise en œuvre d'une valeur fondamentale du mouvement ouvrier: l'internationalisme. Puis Phryne PIGENET, docteure en Histoire, Université de Paris X Nanterre, a traité la question particulière de la CGT et des Travailleurs Espagnols, notamment les réfugiés en France à la suite du putsch du Général FRANCO en juillet 1936.

La première vague d'immigration espagnole avant 1930 : de 80 000 en 1901, le nombre passe à 351 000 en 1931 (55 % industrie, 30 % agriculture, 15 % services). Ils sont tenus en main par la Mission Espagnole, ou par la CNT, et ont, par exemple, leur propre mutuelle. Beaucoup repartiront au début des années 1930.

La seconde vague correspond à la guerre d'Espagne 1936-1939. Le nombre total de réfugiés après la prise du Pays Basque à l'été 1936, la phase finale de la campagne du Nord, juin-octobre 1937, l'occupation par les franquistes du Haut-Aragon au printemps 1938, et la «Retirada» fin janvier 1939, après la chute de la Catalogne, atteindra 500 000.

C'est une immigration politique.

La troisième vague se produit fin des années 1950 et début 1960, où la communauté espagnole devient la plus importante avec 640 000 Espagnols en 1967 sur le territoire français.

La confédération a éclairé le rôle de la CGT pour, à chaque moment de l'histoire, développer son caractère internationaliste, et sa conception de la solidarité. Tout d'abord en agissant pour la syndicalisation des salariés immigrés Espagnols, moyen d'être considérés salariés à part entière, ensuite, pendant la période de la guerre d'Espagne, en développant de multiples actions de solidarité, de l'engagement de militants dans les Brigades Internationales à l'accueil et la prise en charge d'enfants espagnols financés par des

collectes, puis le combat au coude à coude dans les réseaux de résistance à l'occupant nazi.

Enfin, dans la période des années 1960 avec des initiatives d'intégration dans la CGT de la main d'œuvre immigrée afin qu'ils y prennent toute leur place : journées d'étude, conférences, publications en langues étrangères.

Des résultats seront obtenus dans la Métallurgie, le Bâtiment, l'Agriculture. « *La Direction Confédérale de la CGT n'a jamais cédé sur sa conception, même si elle a dû vaincre des réticences en son sein.* » conclura l'elle. Nous reviendrons plus en détail, lors du prochain Relais, sur le rôle de la Fédération Postale, son engagement et son action solidaire.

Robert Gilles



Le Dossier

A la 6^e conférence des femmes salariées : Les questions qui font bouger !

« La situation faite à la femme donne la mesure exacte du progrès de la société. » Karl Marx

Très tôt la CGT place le droit au travail des femmes au cœur de son programme revendicatif. C'est la revendication fondamentale à partir de laquelle toutes les autres revendications des femmes, notamment celle de l'égalité, peuvent être résolues. La CGT a été et demeure un de leurs principaux toyers d'organisation... Que cette action n'ait pas toujours été facile et qu'elle ait du vaincre bien des obstacles dans ses propres rangs dans le monde du travail ne fait qu'en souligner le mérite... (H. Krasucki, préface « Ce n'est pas d'aujourd'hui »)

La création d'un secteur féminin et de commissions femmes, à tous les échelons de la CGT, a permis aux femmes de mieux exprimer leurs aspirations et contribué à une meilleure prise en compte de ces questions au sein des structures syndicales. La confédération a ainsi décidé de campagnes et pris des initiatives sur les revendications les plus sensibles exprimées par les femmes : le droit au travail, la réduction du temps de travail, le temps et les moyens de vivre, l'égalité des salaires, la promotion, la maternité n'est pas une maladie mais une fonction sociale... *Toutes ces initiatives firent de la CGT la seule organisation représentative de la défense des droits des femmes, la plus féministe des organisations écrit Madeleine Vignes².*

Dès la libération, des conférences nationales furent organisées tous les 4 ans, préparées dans les fédérations et unions départementales. Initiées dès 1946 par Olga Tournade³, puis reprises par Madeleine Colin⁴, militante de notre fédération, elles réunissaient jusqu'à 2 000 salariées jusque dans les années 1980. Parmi ces temps forts de la réflexion autour des femmes salariées, l'une marqua particulièrement l'histoire de la CGT :

La 6^e conférence des femmes salariées de mai 1977.

Georges Séguy, dans son rapport au 40^e congrès de la CGT (novembre 1978) qualifiera de « phénomène social

le plus considérable de ces 30 dernières années et de « facteur décisif » la prise de conscience et l'engagement des femmes dans la vie sociale, politique, sur la base d'une sorte de révolte contre l'injustice et l'inégalité.

La Fédération CGT des PTT ne parlait pas de rien :

En 1926 Marie Couette, militante des chèques Postaux est élue à la Fédération Postale Unitaire qui soutient la revendication d'égalité des salaires formulée par les femmes.



A la libération, Marie sera la 1^{re} femme élue au bureau confédéral. Dès 1946, une conférence fédérale est organisée, par la suite d'autres suivent sous l'impulsion de militantes valeureuses : Madeleine Colin, Madeleine Vignes, Paulette Dayan puis Elyane Bressol. Les conférences fédérales, elles mêmes préparées par des conférences régionales, départementales, et en direction des services féminins : Téléphone, Centres Financiers... contribuent à la promotion de cadres féminins. Ces conférences soumettaient un rapport et une plate forme revendicative aux congrès fédéraux. Ainsi de nombreuses revendications avancèrent.

Quelques dates parmi les principales conférences fédérales et confédérales :

Avril 1967 : La conférence fédérale sur l'organisation des femmes et jeunes filles des PTT (35 % des effectifs des PTT) met en lumière la déqualification des femmes et de leurs conditions de travail délétères... La conférence revendique une véritable égalité des salaires et la retraite à 50 ans...

Mars 1972 : conférence fédérale : les femmes et jeunes filles des PTT face à l'automatisation

A cette conférence Madeleine Vignes intervient : *« Ce ne sont pas les mêmes conditions de travail déplorables que les hommes que nous revendiquons, ni seulement le partage égalitaire des maigres emplois d'avancement qui sont offerts aux agents masculins, ni celui de régler le travail seulement en en partageant les servitudes. Ce que nous voulons, c'est travailler patiemment à l'action, la prise de conscience de la masse des femmes des PTT pour développer toujours mieux l'unité d'action des travailleurs et travailleuses. »* « Satisfaire les revendications spécifiques serait une aide aux mères de famille pour harmoniser dans de meilleures conditions pour elles et leurs enfants leur double rôle de travailleuse et de mère de famille, mais ce serait aussi en définitive, plus de bonheur pour les couples, la famille et par conséquent, l'ensemble des travailleurs. ». Mais, souligne Paulette Dayan⁵, dans un témoignage au colloque sur les femmes et le syndicalisme en 1999 *« pendant des années, il fut pratiquement impossible de parler des tâches et de l'évolution nécessaire des mentalités que cela impliquait. Ce n'était pas un problème social, mais cela relevait de la sphère privée... nous avons donc trainé des revendications qui devaient permettre aux salariées et non aux deux parents de concilier travail et double journée... La contraception et l'avortement se heurtèrent aux mêmes arguments »*⁶

En 1973 la 5^e conférence nationale des femmes salariées adopte « le libre choix d'avoir des enfants ou non » sur l'initiative de Paulette Dayan, membre du collectif de travail confédéral.

1977 : Une conférence nationale qui fera date : les questions qui font bouger !⁷

Le rapport introductif présenté par Christiane Gilles, secrétaire confédérale, a été discuté en bureau confédéral.

Cependant, une longue intervention de Jean Louis Moynot, également membre du Bureau Confédéral, apparaît comme un complément au rapport validé par le bureau confédéral. J.L. Moynot était, alors, membre du Comité de Recherche et d'Etude Marxiste, il travaillait sur la condition féminine. Cette intervention, réalisée à partir de ses travaux personnels, ouvrira des portes à un large débat qui demeura serein : *«... Si l'on veut que le travail féminin apporte, ... une contribution de même valeur que le travail masculin au développement économique et social du pays, il faut s'attaquer sans tarder à tout ce qui infériorise les femmes dans le travail. A long terme, c'est une question décisive pour la productivité sociale et le développement de la société. Il faut s'y attaquer, aussi bien en ce qui concerne les revendications, le programme, les objectifs et l'action syndicale, que dans la vie syndicale elle-même... »* J.L. Moynot.

Ce fut une véritable explosion des revendications syndicales et féministes des militantes de la CGT

Elles exprimèrent leurs aspirations profondes à être prises en compte à égalité avec les hommes au travail, et dans toutes les sphères d'activité de la vie.

Le droit au travail, oui mais pas n'importe quel travail ! A l'intérieur du syndicat les hommes sont ils toujours prêts à considérer les femmes comme autre chose qu'une force d'appoint ?

Les militantes et militants n'adoptent-ils pas un jargon qui rebute les femmes ?

Est-on vraiment à leur écoute, de leurs conditions objectives et spécifiques de vie ?

Mais aussi les questions taboues surgissent : le rééquilibrage des tâches familiales, les relations dans le couple, le militantisme, le harcèlement sexuel des chefs d'entreprise, le sexisme, le féminisme ...

« La parole se libère, les idées s'entrechoquent. Quasiement tous les dirigeants de la CGT sont surpris d'entendre tant de femmes défendre avec conviction et arguments leur point de vue qui dépasse le cadre habituel des travaux cégétistes.



Elles veulent sans attendre, l'égalité au travail et dans la vie et elles le disent avec clarté... Cet engagement de haut niveau pour l'émancipation de 40% de la classe ouvrière n'est pas apprécié à sa juste valeur dans toutes les organisations confédérées. » écrit Elyane Bressol⁸.

Cette 6^e conférence a démontré que si la participation des femmes aux luttes communes, pouvoir d'achat, mauvaises conditions de travail, luttes contre le démantèlement des PTT, il est de plus en plus saisissable qu'elle est imprégnée d'un mouvement profond irrésistible des femmes vers leur émancipation...

Les femmes ne supportent plus :

- Tout ce qui matériellement, moralement les place dans une situation infériorisée,
- Tous les comportements qui partent d'abord du fait qu'elles sont femmes et non travailleuses à part entière à égalité avec les travailleurs.

Madeleine Vignes, déléguée de notre fédération à cette conférence, prononce une intervention⁹, validée par la CE fédérale, elle apporte la démonstration suivante :

- La participation des femmes aux luttes : leur prise de conscience

A l'appui des grèves de 1974 et autres qui ont suivi, les femmes ont participé massivement aux luttes pour le pouvoir d'achat, contre le démantèlement des PTT... aux luttes générales... cette participation aux actions qui n'est pas nouvelle aux PTT mais qui se confirme est la preuve qu'il en est fini dans les faits sinon dans toutes les têtes avec les réserves «a priori» sur le soit disant manque d'intérêt des femmes pour la défense du pouvoir d'achat...

- Les résultats obtenus :

En particulier en matière de réduction du temps de travail. La mobilisation des centres de chèques, des téléphonistes... ont imposé en 2 ans des réductions de 2 à 4 heures en moyenne, les grands services féminins ont été les premiers à bénéficier de la semaine en 35 heures

Des droits nouveaux pour la maternité ont été obtenus.

Dans le cadre de la promotion, le principe de l'égalité de promotion a été acquis.

Les concours sont maintenant mixtes. C'est avec la CGT que les femmes ont mené l'action pour entrer dans tous les secteurs réservés aux hommes, que ce soit à la distribution, ouvriers d'Etat, et à l'encadrement.

Ceci bien évidemment ne signifie pas que tout est réglé loin s'en faut. Et fin 1977 la proportion de femmes est ainsi répartie : par catégorie (voir encadré) :

- Depuis 1976 une lutte est menée pour imposer la possibilité de prendre la retraite à 55 ans. Ceci serait une mesure de justice, en effet aux PTT de nombreux postiers ont acquis cette possibilité mais les services féminins en sont écartés ! 50 000 signatures ont été recueillies le 8 mars 1976.

- La syndicalisation des femmes aux PTT :

Début 1976 : 20 % du nombre des adhésions

Fin 1976 : 26 %

Des chiffres en janvier 1978 à la conférence fédérale les femmes représentent :

32 % des titulaires

60 % des auxiliaires, la proportion de femmes vacataires n'est pas communiquée par l'administration.

68 % catégorie C

44 % catégorie B

19 % des receveurs

20 % des inspecteurs

Les femmes se trouvent majoritairement dans les plus basses catégories.

La mixité a été obtenue pour les principaux concours grâce à l'action de la CGT, mais le refus de donner des responsabilités équivalentes à celles confiées aux hommes persiste

1977 : 25 % avec un pic à 28 % en mars

Nous voulons des syndiquées.

La syndicalisation n'est elle pas un élément d'émancipation et d'affirmation de leur dignité de femmes travailleuses ?

Nous venons tenir le langage de la responsabilité et non du paternalisme, leur participation à la vie syndicale est un élément de la démocratie syndicale...

La diffusion du journal syndical féminin Antoinette progresse de près de 10 %

- La participation des femmes aux directions syndicales : 22 % à la CE nationale (chiffre doublé depuis le dernier congrès), 16% au BF, 20 % dans les secrétariats, bureaux et CE des départements,

5 femmes secrétaires générales, au lieu de 2 précédemment.

Ces progrès ne sauraient masquer les difficultés, nous ne saurons nous satisfaire de ces chiffres, il nous faut atteindre une représentation dans les organismes de direction équivalente à leur taux de syndicalisation.

La 6^e conférence et après ?

Le compte rendu des travaux est publié par le journal syndical féminin «Antoinette» dans un livre «les questions qui font bouger». Une charte revendicative est adoptée et discutée par la suite dans les syndicats. Un document intitulé : «l'activité parmi les femmes salariées» est adopté par la CE confédérale en novembre 1977

Le débat se poursuivra dans les syndicats, notamment dans notre fédération avec la conférence fédérale de janvier 1978¹⁰.

A cette occasion, notre fédération a fait le point des idées en débat pour en firer une pratique syndicale en direction des femmes conforme aux exigences de notre temps...

Ce qui a changé :

L'exercice d'une activité professionnelle par un nombre sans cesse plus élevé dans notre profession 147 000 (titulaires et auxiliaires) ne répond pas seulement à des nécessités économiques mais pour une proportion non négligeable à l'affirmation de leur personnalité, de leur indépendance, de leur existence en tant qu'être social... Elle ressentent avec force l'impossibilité de continuer à vivre selon le modèle traditionnel dans le travail comme dans la famille et la société y compris dans l'organisation syndicale.

Le débat constitue un véritable réquisitoire : témoignages de militantes de tous les services, toutes les catégories aux centres de tri, à la distribution, parmi l'encadrement... la féminisation des services atteint 50 % dans les centres de tri, 30 % à la Distribution...

Pour la CGT, pour notre fédération il s'agit de porter à un autre niveau la lutte indispensable à mener contre la position d'infériorité et de surexploitation dans laquelle les femmes sont placées dans le travail et l'existence.

Pour ceci il faut créer les conditions morales et idéologiques pour proposer des postes de responsabilités aux militantes...

Dans ses conclusions Georges Frischmann dira : *« je voudrais que ces conclusions, au nom du bureau fédéral, soient une adresse à nos militants... si tout dépend des femmes, de leurs luttes, de leur organisation dans la CGT, si tout finalement dépendra d'elles il reste que beaucoup pour y parvenir dépend de vous, les militants de notre fédération. Pourquoi ? Parce que vous cherchez à lutter contre l'injustice... parce que vous ne supportez pas, votre conscience ne supporte pas les inégalités, quelles qu'elles soient, autrement vous ne seriez pas des militants de la CGT... »*

Et au 24^e congrès fédéral, la plateforme revendicative adoptée fera sienne la charte revendicative votée à la 6^{ème} conférence, en particulier les revendications liées aux droits de la femme en matière de garde des enfants deviendra : « droits de l'enfant et des parents salariés ». Et le texte présenté à la discussion des syndiqués sous le titre « programme fédéral d'action revendicative, présente pour la 1^{ère} fois un chapitre « Femmes ».

Sa discussion, son adoption au même titre que tous les autres problèmes d'orientation, vont aider à la progression du débat.

Les précédents congrès posaient bien sûr les revendications des femmes, mais seule la commission des agents, catégorie où se trouvait la quasi-totalité des femmes, les examinait en détail.

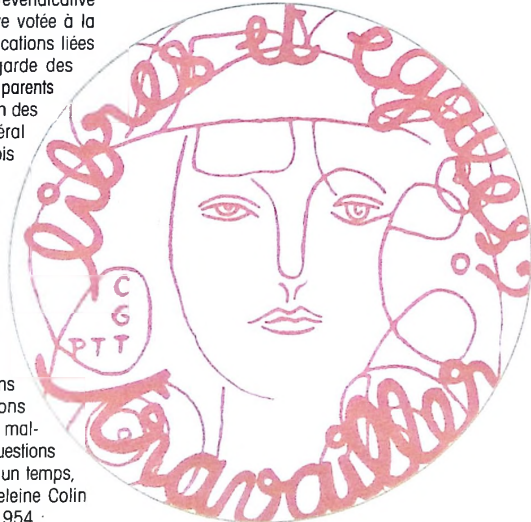
Le débat ne fut pas terminé, mais les questions liées au rapport au politique, aux relations CGT/CFDT, les questions internationales vont malheureusement reléguer au second plan ces questions qui avaient, somme toute, fait bouger, pour un temps, et répondu, pour partie, à l'appel de Madeleine Colin lorsqu'elle interpelait le congrès fédéral de 1954 :

« ... que la fenêtre ouverte par nos conférences aux femmes emprisonnées dans les rendements, les cadences, le travail interne, ne se referme pas, que nous les aidions à abattre le mur dont la chute les libèrera, que nous leur donnions la possibilité de s'exprimer, de s'unir d'agir. »

Nous reviendrons dans le prochain numéro du Relais sur l'après 6^e conférence notamment sur l'organisation : spécifique « Femmes » ou mixte ?

Yveline Jacquet

- 1 « *Ce n'est pas d'aujourd'hui* », Madeleine Colin, Editions sociales, 1975
- 2 Madeleine Vignes, membre du bureau fédéral, intervention à la 6^e conférence des femmes salariées, le Militant septembre -octobre 1977.
- 3 Olga Tournade, militante de la Métallurgie.
- 4 Madeleine Colin, téléphoniste, élue en 1954 au Bureau confédéral, responsable du secteur féminin, directrice du journal syndical « Antoinette ».
- 5 Paulette Dayan, membre du bureau fédéral en 1962, responsable des téléphonistes et employées des chèques.
- 6 *Les femmes et le syndicalisme*, colloque 2-3 décembre 1999, colloque organisé par l'IHS CGT,
- 7 *Journal fédéral*, juin-juillet 1977, et *Le Peuple*, 1^{er} juillet 1977 (article de C. Gilles) *Histoire de la fédération CGT des PTT 1945-1981*, ouvrage collectif sous la direction de Serge Lotier, pages 477 et 495
- 8 *Autour de l'histoire d'Antoinette*, colloque de février 2007 IHS -CGT, IHS 2010. Elyane Bressol, Présidente de l'IHS CGT,
- 9 6^e conférence nationale de la CGT, Le Militant, septembre-octobre 1977
- 10 Conférence fédérale de janvier 1978, Le Militant des PTT,



La polémique sur la hiérarchie ou comment éviter le piège de la division

"Diviser pour régner", telle a toujours été la ligne de conduite du patronat à l'égard des salariés et, bien souvent, celle des gouvernements envers les fonctionnaires. Hommes contre femmes, Français contre immigrés, jeunes contre vieux, retraités du privé contre retraités du public, titulaires contre auxiliaires, salariés contre chômeurs, la liste est quasiment infinie de ces fausses oppositions que certains, par intérêt de classe, s'emploient à attiser. Convaincue que seule l'unité des travailleurs est le garant de leur force et de l'efficacité de leurs actions, tout au long de son histoire, la Fédération des PTT a dû affronter ce genre de situation. La bataille autour des questions de la hiérarchie en fournit une excellente illustration.

Deux périodes de l'après-guerre sont marquées par ce phénomène.

Dans la première, qui couvre les années 1947-1950, celui-ci prend naissance à la suite de la publication du « plan de reclassement » demandé par la CGT dès la Libération mais mis en œuvre alors que la scission vient d'avoir lieu et que Ramadier, qui a chassé les ministres communistes de son gouvernement à la demande des Américains, opère un virage à droite¹. Une première mouture de ce plan, dit "plan Biondi", du nom du secrétaire d'État à la Fonction publique, est publiée le 27 août 1947 et rejetée par la CGT et la CFTC. Une nouvelle version est présentée le 4 décembre 1947. L'UGFF et la Fédération Postale CGT la jugent inacceptable.

Elles dénoncent notamment l'insuffisance des indices des petites et moyennes catégories, largement majoritaires dans les PTT. Cependant les manœuvres de certains responsables de l'UGFF, qui animent la tendance Force Ouvrière, permettent au gouvernement de faire passer son projet.

Sa réalisation va se faire dans des conditions qui vont susciter le mécontentement et même la colère des catégories de masse.

En effet, la première tranche de ce reclassement va concerner uniquement la catégorie A, les cadres, alors que la baisse du pouvoir d'achat touche brutalement toutes les catégories et notamment les plus basses. Est-ce pour en étaler les effets sur plusieurs exercices budgétaires ?

Est-ce par calcul, pour semer des ferments de division au sein des catégories ? Les deux explications peuvent être avancées.

Très vite des grèves éclatent, y compris à l'appel de FO. Le gouvernement doit en tenir compte et accorde une prime de 2.500 francs en septembre 1948 puis, en octobre, une indemnité temporaire de cherté de vie fixée uniformément à 12.000 francs par an. Mais les prix galopent et ces mesures sont rapidement annulées par l'inflation.

Début 1949, une nouvelle majoration des traitements est décidée au titre de la deuxième tranche du reclassement. Sous la pression des organisations syndicales, le gouvernement s'engage dans une procédure de révision du plan Biondi.

Mais celle-ci reste limitée à quelques légers relèvements d'indices, ce qui, pour le gouvernement, sonne la fin de ce reclassement.

ATTENTION !
la Fédération POSTALE
UNE NOUVELLE MANŒUVRE menace vos maigres traitements de bénéfices sont à nous !
 Oui, les 9 milliards de bénéfices sont à nous !
 Pour faire front : UNITÉ - Pour les 23.600 francs - L'échelle mobile - La suppression d'abattement de taxes, etc.
 Un homme admirable est au bain

Lors du XIII^e congrès fédéral, tenu des 6 au 9 décembre 1950, Fernand Piccot, le secrétaire général, présente un rapport critique sur ce reclassement, teinté d'une certaine auto-critique sur la démarche revendicative. Mais tout en soulignant les insuffisances et les lacunes de ce reclassement, il estime qu'il a tout de même apporté, grâce aux luttes, quelques améliorations à la situation des postiers, point de vue que sont loin de partager les agents des catégories de masse. Ils ont le sentiment d'avoir « fait grève pour les chapeaux » (entendez par là, les cadres), cette formule signifiant que ceux-ci auraient été mieux servis qu'eux.

En fait, ce reclassement est très insuffisant pour toutes les catégories, même si cette insuffisance est particulièrement criante pour les catégories d'exécution. C'est sur ce point qu'insiste Georges Frischmann, délégué de Seine-et-Oise, en se faisant le porte-parole des « plus défavorisés » et en déclarant : « Nous nous sommes laissé manoeuvrer par le gouvernement, il a profité de notre faiblesse [...] Sans doute la Fédération a-t-elle dénoncé le reclassement, mais elle ne l'a pas fait avec la vigueur nécessaire parce qu'elle n'a qu'insuffisamment compris l'arme de division qu'il constituait entre les mains des gouvernements réactionnaires », division qui s'est traduite par des « luttes entre fonctionnaires d'un même département [et] luttes entre fonctionnaires de départements différents ».

A propos de la hiérarchie, il se défend des accusations d'égalitarisme, « à forme réactionnaire » dit-il, mais il déclare : « Nous ne pouvons pas ignorer la terrible réalité : des

catégories entières ne mangent pas à leur faim, donc tous nos efforts doivent déjà tendre à améliorer leur situation. Les cadres doivent [...] comprendre que leur intérêt est lié au relèvement des petits traitements ».

On comprend que le but de Georges Frischmann n'est pas de remettre en cause la hiérarchie dans son principe, mais de porter remède à une situation existante caractérisée par un minimum de traitement fixé scandaleusement trop bas.

Cela implique donc la mise en place d'une nouvelle grille hiérarchique, basée sur un minimum décent, dont la pérennité serait garantie par l'instauration d'une échelle mobile, celle-ci étant réclamée à partir de 1951³. Sur ce point, la position de la Fédération est dénuée de toute ambiguïté.

Suite aux pressions exercées sur les élus, l'Assemblée Nationale finit par voter, le 26 février 1952, le principe d'une échelle mobile du minimum garanti. Mais le journal fédéral de mars 1952, qui en rend compte, fait ce commentaire : « Des socialistes au RPF, le bloc s'est encore reconstitué pour empêcher que cette révision s'applique à tous les traitements. Mais, forts de ce premier résultat, nous agissons avec plus de combativité encore auprès des parlementaires pour imposer l'échelle mobile intégrale (souligné par nous, NDLR) ».

Deux ans après le XIII^e congrès, Georges Frischmann peut dresser un bilan positif de la période écoulée, y compris en pointant certaines faiblesses. Dans son rapport préliminaire au XIV^e congrès⁵, tenu du 25 au 28 novembre 1952, il s'exprime ainsi : « Chez nous, l'idée de correction des injustices était telle que nous sommes restés longtemps attachés à lutter pour l'amélioration de la dernière tranche [du reclassement] même après qu'elle eut été payée.

Et cela nous conduisit à une revendication de caractère dégressif. Ainsi, à partir d'une revendication juste du congrès, nous aboutissons à une formulation qui ne l'était plus ».

Et d'ajouter : « La grande leçon de cette période est donc que notre Fédération doit soutenir toutes les luttes de chaque catégorie pour ses revendications propres. Mais que, d'autre part, en ce qui concerne la revendication d'ensemble, compte tenu de la diversité des catégories, il faut trouver le point de convergence, une sorte de plus petit dénominateur commun à l'ensemble des catégories et, sur cette plate-forme d'unité, rassembler toutes les forces ». Ainsi le piège de la division fut-il évité, avec l'émergence de la notion de convergence d'intérêt entre toutes les catégories, cadres compris.

Dernière minute

L'ECHELLE MOBILE du salaire minimum garanti VOTÉE A L'ASSEMBLÉE

Une majorité de 355 voix comprenant les députés communistes, socialistes et M.R.P. contre 245 voix comprenant les députés R.P.F., indépendants et réactionnaires, a voté dans la nuit du 24-25 février, l'échelle mobile.

La classe ouvrière par la pression exercée sur les députés a pu ainsi de remporter un premier grand succès dans la voie de l'échelle mobile économique réclamée par la C.G.T.

Le Gouvernement s'a pu faire passer la caractéristique d'échelle mobile. Il est ainsi démontré, une fois de plus, que par l'action et l'unité, des résultats ont été obtenus contre les politiciens qui trahissent, qui agissent le jour.

Le salaire minimum garanti, à chaque augmentation, doit être de 3 % de l'indice des prix, devra être augmenté proportionnellement. Une sous-commission désignée par la Commission Supérieure des Conventions Collectives, comprenant les organisations syndicales, portera une

évaluation de l'Institut National de la Statistique.

Des socialistes au R.P.F. le bloc s'est encore reconstitué pour empêcher que cette révision s'applique à tous les traitements. Mais forts de ce premier résultat, nous agissons avec plus de combativité encore auprès des parlementaires pour imposer l'échelle mobile intégrale.

UN TÉMOIGNAGE



Journal Fédéral n°66 - Mars 1952.

Copyright, archives CGT-FAPT echelle mobile

La polémique sur la hiérarchie renait au début des années 1970.

Le pouvoir d'achat des traitements des fonctionnaires est alors laminé par une forte inflation et les difficultés s'accumulent, notamment pour les catégories d'exécution, situées au bas de l'échelle hiérarchique. C'est dans cette période que se développe, à partir des milieux patronaux et gouvernementaux, une vaste campagne pour faire croire que si les salaires sont si bas, c'est parce que les cadres bénéficieraient d'un traitement de faveur.

Pour la CFDT, alors sujette à une forte poussée de gauchisme et n'ayant pas encore surmonté cette maladie infantile, ce prétendu favoritisme, dont elle ne remet pas l'existence en cause, est tout à fait injustifié en vertu du slogan « *les cadres, c'est comme les étagères, plus c'est haut et moins ça sert !* ».

Louis Viannet, alors membre du secrétariat de la Fédération, prend la plume, dans *Le Militant* de mars-avril 1971, pour répondre à cette campagne et développer les positions de la CGT. Il commence par montrer les vrais enjeux de cette polémique : « *Cette campagne antihierarchique [...] a pour les salariés le triple avantage de diviser les salariés entre eux, de détourner le mécontentement des bas salaires non contre les véritables responsables de la situation mais contre les cadres, et de limiter le salaire des cadres en développant une telle campagne de culpabilisation à leur égard que les cadres eux-mêmes hésitent à revendiquer ou voient leurs luttes revendicatives dénigrées ou condamnées par l'opinion publique* ». Et d'expliquer que le but de cette opération n'est pas, bien entendu, de supprimer la hiérarchie, mais de supprimer la garantie des salaires pour lui substituer une rémunération individualisée, « à la tête du client », notamment pour les cadres.

Pour donner sa pleine efficacité, cette mesure doit se situer dans le cadre d'une masse salariale fixée unilatéralement et déterminée de façon à préserver les plus grands profils possibles, les salariés et leurs organisations syndicales étant invités à se répartir le gâteau. Dans ces conditions, « toute satisfaction supplémentaire accordée aux uns l'est au détriment des autres et il devient facile d'opposer les différentes catégories entre elles ». « *Notre propos*, écrit Louis Viannet, *n'est pas de défendre la hiérarchie telle qu'elle est actuellement, notamment dans les PTT où la plupart des revendications portent précisément sur le classement actuel de telle ou telle catégorie.*

Mais l'existence même de telles revendications n'implique-t-elle pas l'existence d'une hiérarchie dont nous allons tenter de clarifier les contours. [...] Une hiérarchie existe dès lors qu'existe une organisation en vue de l'accomplissement d'une tâche. Cette organisation peut être autoritaire ou démocratique, elle n'en reste pas moins indispensable, sinon c'est l'anarchie. A chaque catégorie ou grade, correspond un travail plus ou moins complexe, c'est-à-dire exigeant des capacités physiques ou intellectuelles, des connaissances ou une expérience plus ou moins grande. Cet ensemble de capacités constitue la force de travail que le propriétaire des moyens de production paie au moyen du salaire.

Plus les capacités physiques, intellectuelles, les connaissances etc. sont grandes, plus les dépenses pour les entretenir et les renouveler, sont importantes. C'est précisément cette variation qui nient, ignorent ou passent sous silence les défenseurs des théories égalitaristes. Or fermer les yeux devant une réalité n'a jamais empêché cette réalité d'exister. La hiérarchie des salaires n'est donc pas autre chose que la traduction en matière de salaire de l'échelle des qualifications ou compétences exigées pour un emploi donné.» Que l'échelle hiérarchique ait, depuis son instauration en 1946, fait l'objet de « diverses manipulations » et que son plancher reste scandaleusement bas, cela ne fait aucun doute et « ces injustices doivent être supprimées ». Mais, si l'on excepte les cadres dirigeants « *dont les intérêts sont directement et étroitement liés aux intérêts du capitalisme lui-même et dont la rémunération n'a aucun rapport [...] avec une quelconque grille hiérarchique* » – et qui représentent moins de 1 % de l'ensemble du personnel – l'évolution des traitements après impôt⁹ montre, selon une étude de l'UGFF, que l'écart hiérarchique est resté constamment de 1 à 8 entre 1948 et 1969. Avec cette particularité, comme l'expliquait Georges Frischmann, que l'échelle hiérarchique dans les PTT affecte la forme d'un « *casque à pointe* », c'est-à-dire que la grande masse du personnel se situe dans la zone des bas salaires tandis que plus on monte dans l'échelle moins nombreuses



Le Militant hierarchie mars-avril 1971



Une du Journal Fédéral n°71 - Septembre 1952.
Copyright, archives CGT-FAPT

sont les populations qui se trouvent dans ces tranches. Autrement dit, comme le démontre Louis Viannet, dans le cas d'une augmentation de 5 %, « même si les 8 % de travailleurs des PTT gagnant plus de 2.000 francs par mois n'avaient perçu aucune augmentation, les petites catégories n'auraient profité que de 12 malheureux francs supplémentaires ».

La solution n'est donc pas dans la réduction du salaire des cadres.

Ensuite, Louis Viannet s'attache à réfuter un par un les arguments avancés par la CFDT, notamment ce qui était alors son cheval de bataille, les augmentations uniformes. Celles-ci permettent-elles d'obtenir plus que les augmentations en pourcentage ? Non, car « comment prétendre

que 80 francs uniformes sont plus avantageux pour un traitement de 1.000 francs que 8 % d'augmentation ? »

Réduisent-elles l'écart entre les hauts et les bas salaires ? Sans doute, mais est-ce le but qu'une organisation syndicale doit rechercher, au risque d'opposer les catégories entre elles ? En réalité, s'il y a « un écart que la CGT entend combler, c'est [...] l'écart grandissant entre les besoins ressentis par tous les salariés, et notamment les plus défavorisés, et les moyens qu'ils ont pour les satisfaire », et c'est, d'autre part, l'écart croissant entre le niveau des salaires et celui des « scandaleux profits capitalistes ».

Peuvent-elles constituer un principe ? Certes, il est arrivé à la CGT de demander, en points ou en montant chiffré, des augmentations uniformes, mais c'était considéré comme un à-valoir dans l'attente de mesures générales ou catégorielles.

« Vouloir exiger en principe, en doctrine, des mesures circonstanciées, est tout autre chose. [...] S'il devait en être ainsi, disons-le tout de suite, cela conduirait à des résultats aberrants dont d'ailleurs serait victime la totalité du personnel, y compris les petites catégories ».

En effet, « les modifications subies par la rémunération d'un travailleur des PTT au cours de sa carrière dépendent essentiellement de quatre éléments : le relèvement du traitement de base, la progression indiciaire à l'intérieur de l'échelle, la progression des échelles obtenue grâce aux luttes de caté-

gorie et la promotion sociale » qui permet d'accéder à un grade supérieur. « Or l'application permanente d'augmentations uniformes aboutirait à un nivellement dont toutes les catégories seraient victimes d'autant plus que la tendance naturelle du régime serait de les limiter au niveau le plus bas possible, c'est-à-dire de provoquer un nivellement par le bas ». Nivellement encore accentué par l'effet de l'impôt qui fait perdre aux augmentations uniformes leur caractère d'uniformité ! En résumé, « les thèses égalitaristes ne peuvent conduire qu'à pénaliser les cadres sans apporter la moindre solution aux problèmes de la grande majorité des salariés ».

En conclusion, Louis Viannet rappelle le programme revendicatif de la Fédération qui implique :

- la correction de la grille hiérarchique,
- l'instauration d'une véritable échelle mobile, une progression régulière du traitement de base,
- l'application des engagements pris en matière catégorielle,
- le relèvement et l'indexation de la plupart des primes et indemnités,
- l'amélioration des conditions de vie, de travail et de retraite.

Ce programme [...] fort éloigné de toute uniformisation, ne pourra voir le jour qu'au prix d'une lutte puissante et sans merci [...]

Il nécessite donc l'unité et l'union. L'unité de toutes les organisations syndicales, bien sûr, mais également l'union étroite de toutes les couches de travailleurs. C'est ensemble, ingénieurs et ouvriers, cadres et petites catégories unis, qu'il sera possible de la faire aboutir. Dans la période présente, où l'individualisme fait des ravages, une telle démarche n'est-elle pas d'actualité ?

Maurice Desseigne

- 1 Sur cette période, lire *Histoire de la Fédération CGT des PTT, 1945-1981*, ouvrage collectif rédigé sous la direction de Serge Lottier. Ed. Le Temps des Cerises, 2011.
- 2 Cette position lui vaudra d'être élu secrétaire général de la Fédération en remplacement de Fernand Piccot.
- 3 *La Fédération Postale n° 61* - Septembre 1951
- 4 Rassemblement du Peuple Français, parti fondé par le général De Gaulle après son départ du gouvernement.
- 5 *La Fédération Postale n° 71* - Septembre 1952
- 6 Compte tenu de la progressivité de l'impôt sur le revenu, il est clair que celui-ci tend à réduire considérablement l'écart entre les hauts et les bas salaires.

Les 80 ans des grèves de 1936 : « Des occupations d'usines aux accords de Matignon... ».

Le thème de 1936 et du Front populaire pour ces soirées de l'été 2016 était de circonstance. Il faut d'ailleurs aussi noter qu'avant même qu'il ne soit retenu, à l'occasion de leur congrès, des syndicats ont demandé à l'HS d'intervenir sur ce sujet avec souvent des angles différents. Ce qui, malgré sa courte période, montre que ce formidable mouvement de la classe ouvrière a marqué durablement la société française.

Si l'actualité de ces derniers mois nous ramène à l'histoire de la période de 1936, il faut toutefois se garder de toute analogie, tant la composition sociologique du salariat n'est pas celle d'aujourd'hui. Le capitalisme financier et mondialisé reste la donne présente, mais l'histoire nous montre que 1936 était la première grande victoire ouvrière depuis les débuts du capitalisme et l'émergence de la classe ouvrière dans un rôle central pour transformer la société. Aujourd'hui, malgré les coups portés, en résulte l'ossature sociale de nos droits et acquis, sur laquelle s'est appuyé et enrichi le programme du Conseil National de la Résistance. Cet anniversaire du Front populaire a fait l'objet de nombreux écrits dans les publications de la



CGT, de son institut national et dans le réseau des instituts professionnels et interprofessionnels ; des livres ont aussi été édités.

L'histoire ne se répète pas, avons-nous l'habitude de dire, elle est cependant un

réservoir d'expériences qui apporte une aide pour comprendre pourquoi cela marche ou pas !

En rapport avec l'actualité et sur une question à laquelle la fédération, ses syndicats et plus largement la CGT sont confrontés : « la démarche revendicative à partir du travail, comment faire ? », (Thème de la séance de travail de ces journées d'été), l'expérience de l'histoire et singulièrement celle du Front populaire apparaissait comme un bon tremplin pour aider les acteurs à plancher. En parlant des ouvriers, qui en 1936 décident la grève, occupent leur usine, Maryse Dumas a cette formule totalement appropriée : « Ils nous envoient le message que le changement de société véritable ne viendra que par le changement dans les rapports de travail, dans l'explori-

tion du travail, dans les rapports entre le capital et le travail ... ».

La présentation liminaire illustrée de photos sur le contexte dans lequel va naître et grandir le Front populaire, suivie de la projection de l'intervention de Maryse Dumas aux agoras de l'Humanité en avril dernier, renforcée de sa présence physique à la session d'août, ont, à l'évidence suscité chez les participant-e-s beaucoup d'intérêt, de questions, de réflexions, de témoignages et « de bonheur »

L'articulation entre le passé, le présent et l'avenir semble avoir bien fonctionné et contribué à la richesse des débats.

Une brochure reprenant cette soirée va être élaborée et disponible dès que possible.



Maryse Dumas et Patrick Bourgeois

Patrick Bourgeois

Hommage Georges Séguy : son parcours militant fait-il peur ?



Georges Séguy est décédé le 13 août 2016. Celui qui restera comme l'un des grands hommes du 20^e siècle a eu les hommages qu'il mérite de la part de la CGT et du parti communiste, organisations auxquelles il a apporté tout son savoir et ses compétences comme dirigeant. Eh bien, cet homme-là, n'a eu droit qu'à quelques secondes à la radio, à la télé et que quelques lignes dans la presse (hors l'Humanité et la presse de la CGT) !

Qu'on ne nous dise pas que ce silence vient de journalistes ignorants de l'histoire sociale. Non ! Tout est bon pour nous faire oublier tout ce qui pourrait contribuer à la prise de conscience qu'une autre politique économique et sociale est possible. Or, il est impossible, lorsqu'on parle de Georges, de passer sous silence qu'il s'est battu toute sa vie pour cela. Georges ne serait pas surpris du traitement médiatique dont il est l'objet, lui qui avait créé un institut d'histoire en 1982 pour occuper le terrain «... sur lequel ont opéré des commentateurs de l'histoire souvent enclins à minimiser le rôle de la classe ouvrière dans l'histoire

de France» disait-il à l'inauguration de notre IHS le 17 décembre 1988. Il pensait être utile «aux nouvelles générations peu instruites de cette histoire sociale et syndicale par notre système éducatif... pour connaître ce passé et comprendre la signification des grands événements de notre histoire nationale». Il instruisait ainsi la bataille pour que la connaissance de notre histoire aide à la réflexion sur le présent et l'avenir du combat de classe. Alors bien sûr, la plupart des médias englués dans la politique actuelle ne vont pas, quitte à être des goujats vis-à-vis d'un homme qui a connu l'enfer des camps de concen-

tration, développer au grand jour ses idées et ses combats. Ils devraient pourtant savoir que les idées d'un homme comme Georges Séguy ne meurent jamais. Et s'ils veulent tout faire pour les envoyer dans les oubliettes de l'histoire qu'ils sachent que nous sommes là pour les en empêcher.

Serge Lottier



Livres

Antoine et Isabelle



Roman de Vincent BOREL. Editions Sabine Wespèiser

C'est l'histoire de deux familles entre 1917 et 1949: celle de l'auteur, petit-fils d'Antoine et d'Isabelle, dont le roman décrit la vie marquée par l'exode rural, l'arrivée à Barcelone, la misère, l'exploitation du Patronat Barcelonais, et en même temps l'éveil politique, l'engagement pour la République, la victoire du «Frente Popular», et rapidement, le puls de Franco. De là, nouvel exode vers la France, où après les camps de concentration, Antonio s'engage dans la Légion étrangère pour combattre le fascisme, allemand cette fois. Il sera fait prisonnier et, comme tous les réfugiés espagnols,

sera envoyé à Mauthausen, d'où, sur les 7297 républicains espagnols déportés, 4761 ne reviendront pas. Lui en reviendra et retrouvera Isabel. Ils deviendront Antoine et Isabelle. En parallèle, la saga des Gillet défile sous nos yeux. Classée au cinquième rang de la liste des 200 Familles possédant la France, établie par l'Humanité, leur fortune s'est faite dans la Chimie.

Les gaz leur ont beaucoup rapporté. L'ypérite, gaz suffoquant, utilisés sur les champs de bataille de la guerre de 1914-1918, puis le Zyklon B des chambres à gaz des camps de concentration nazis. Mais aussi, les inventions comme le nylon, la viscose, les engrais. Les stratégies de développement, les alliances, les connivences de l'industrie, de la finance, et de la politique sont minutieusement décrites. *Un très beau roman que les passionnés d'histoire sociale ne pourront qu'apprécier.*

Histoire de la Fédération CGT des PTT 1945-1981



Ouvrage collectif sous la direction de Serge Lottier. Editions le Temps des Cerises - 2012. Un livre à lire et relire et à faire connaître.

Il prolonge l'œuvre de Georges Frischmann, publié en 1967, l'histoire de la Fédération CGT des PTT des origines à 1946. Le livre est divisé en 4 périodes qui ont marqué l'histoire des PTT et de leurs salariés.

- la grève de 1953 pour la période de 1945 - 1953 ;
- la fin de la guerre d'Algérie pour la deuxième 1954 - 1962 ;
- la longue grève de 1974 pour la troisième 1963 - 1974 ;
- la victoire de la gauche pour la dernière 1975 - 1981.

Les éléments proprement PTT sont intégrés dans le contexte national, voire international. Ces trente cinq années d'histoire sont traversées par la guerre froide, qui touche également le syndicalisme ; les guerres coloniales et la fin de l'empire, l'émancipation des peuples colonisés et par les «trente glorieuses», image pour définir l'évolution de la société française entre 1945 et 1975. C'est un outil de connaissance et de référence de la Fédération pour l'ensemble des syndiqués. Source d'informations sur les luttes passées et d'expérience pour relever les défis à venir. On relie de cette histoire que la qualité d'intervention sur le quotidien découle souvent de la vision globale qu'ont les acteurs de la situation. Il est toujours en vente au prix de 25€.

A commander auprès de l'IHS CGT Fapt, CCP 2062580R Paris Case 545 263 rue de Paris 93151 Montreuil Cedex